



Procès-verbal de la séance du conseil communautaire
du jeudi 19 décembre 2013, 18h00 - Douarnenez Communauté

Date d'affichage : 20/12/2013

Nombre de conseillers : 22

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mil treize, le 19 décembre 2013 à 18 heures, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2013, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Rémi BERNARD, Président.

Présents : 17

Rémi BERNARD, Philippe PAUL, Henri CARADEC, François PERROT, Michel BALANNEC, Erwan LE FLOCH, Monique PREVOST, Raymond LE BRIS, Martine LE GOFF, Marie-Pierre BARIOU, Gaby LE GUELLEC, Joël LARVOR, Yves RIOU, Jean-François PHILIPPE, Danièle SALM, Michel KERVOALEN, Henri SALM

Pouvoirs : 5

Jos LE GALL, pouvoirs à Philippe PAUL

Dominique TILLIER, pouvoirs à Erwan LE FLOCH

Sébastien STEPHAN, pouvoirs à Jean-François PHILIPPE

Viviane DILER, pouvoirs à Raymond LE BRIS

Henriette ROGUEDA, pouvoirs à Michel KERVOALEN

Secrétaire de séance : Jean-François PHILIPPE

Objet :
Budget / Finances : <ul style="list-style-type: none">• Cession véhicules OM• Créances irrécouvrables• Décision modificative
Général : <ul style="list-style-type: none">• Demande de subvention DETR Maison de l'enfance• Demande de subvention DETR - Voirie LE JUCH• Convention de partenariat en matière de travaux, sécurité et coordination à proximité des ouvrages gaz entre la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté et GrDF
Economie : <ul style="list-style-type: none">• Demande de subventions - Amélioration du réseau de circuits et sentiers de randonnées en Pays de Douarnenez• Demande de subventions - Chargé de randonnée - Tourisme durable - Plan de financement actualisé
Environnement : <ul style="list-style-type: none">• Convention OCAD3E (reconduction)• Demande de subventions pour la mise en œuvre d'une tarification incitative sur les déchets• Actions de prévention et de réduction des déchets - Acquisition / revente de composteurs - Demande de subventions
Logement : <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du PLH -Logements locatifs sociaux – Programmation 2014
Enfance <ul style="list-style-type: none">• Règlement intérieur halte-garderie
Questions diverses

18h, Monsieur le Président de Douarnenez Communauté déclare la séance ouverte.

Délibération N°86-2013

**Objet : Cession de véhicules
Budget ordures ménagères**

Rapporteur : Rémi BERNARD

Dans le cadre du renouvellement du parc communautaire, il est proposé à la reprise les véhicules suivants :

- Un camion Porteur de marque DAF composé d'une grue, d'un bras et d'un caisson et portant l'immatriculation 2678ZT29
- Une benne à ordures ménagère de marque RENAULT et portant l'immatriculation 9527ZH29

Douarnenez communauté a reçu les offres de reprises suivantes :

- 30 000 € du garage JESTIN AUTO pour le porteur DAF
- 5 500 € du garage RENAULT LE DU pour la BOM

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver les cessions de véhicules et de sortir les véhicules concernés de l'inventaire.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 20 voix, approuve les cessions de véhicules et de sortir les véhicules concernés de l'inventaire

Délibération N°87-2013

**Objet : Admission en non-valeur
Budget ordures ménagères**

Rapporteur : Rémi BERNARD

Le trésorier de Douarnenez propose l'admission en non-valeur de créances détenues par Douarnenez Communauté sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code Générale des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du conseil communautaire.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget de l'exercice.

Les admissions en non-valeur sont récapitulées dans le tableau ci-joint et concerne le budget annexe ordures ménagères.

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver les admissions en non-valeur pour le budget annexe ordures ménagères pour un montant total de 7 510,94€**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, approuve les admissions en non-valeur pour le budget annexe ordures ménagères pour un montant total de 7 510,94€

Délibération N°88-2013

Objet :

Décision modificative N°5 au Budget Principal
 Décision modificative N°4 au Budget développement économique

Rapporteur : Rémi BERNARD

Notes explicatives DM

BUDGET PRINCIPAL

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°5

DEPENSES				RECETTES			
			DM N° 2012				DM N° 2012
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
Article	Opération			Article			
2184	042	Mobilier - Bureaux communautaire	50 000,00	10222	FCTVA		5 000,00
2184	088	Mobilier - Maison de l'enfance	50 000,00	13141	Fond de concours - Trottoir arrêté de bus PMR		27 500,00
TRAVAUX DE VOIRIE							
23173	116	Réseaux eaux pluviales	2 500,00				
23173	117	Plateau Rue Pen Ar Vir	2 500,00				
23173	118	Trottoir arrêté de bus PMR	32 500,00				
2313	42	Construction bureaux communautaires	300 000,00	1641	Emprunts		400 000,00
			TOTAL				TOTAL
			432 500,00				432 500,00
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
Article	Fonction			Article			
61521		Entretien terrain	11 000,00				
022		Dépenses imprévues	11 000,00				
			TOTAL				TOTAL
			-				-
TOTAL GENERAL			432 500,00	TOTAL GENERAL			432 500,00

BUDGET DEVELOPPEMENT ECO

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°4

DEPENSES				RECETTES			
			DM N°3 2012				DM N°3 2012
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
Article				Article			
			TOTAL				TOTAL
			-				-
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
Article				Article			
60612		Energie	3 500,00				
60632		Fournitures de petits équipements	1 000,00				
61522		Entretien de bâtiments	1 000,00				
6226		Honoraires	2 500,00				
6542		Créances éteintes	8 000,00				
			TOTAL				TOTAL
			-				-
TOTAL GENERAL			-	TOTAL GENERAL			-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les décisions modificatives aux Budgets principal et Développement économique telles que proposées ci-dessus.

Délibération N°89-2013

**Objet : Création d'une structure multi accueil de la petite enfance
Demande de subvention DETR 2014 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Rapporteur : Rémi BERNARD

Douarnenez Communauté a lancé en 2012 la construction d'une maison de l'enfance regroupant plusieurs services communautaires dont la crèche, une halte-garderie et un espace pour le relais assistances maternelles.

En 2013, Douarnenez Communauté a bénéficié d'une subvention de 100 000 € au titre de la DETR.

Les travaux de gros œuvre sont à ce jour achevés et 2014 sera l'année de réalisation du second œuvre, des aménagements extérieurs et de la réception des ouvrages.

Le montant prévisionnel des travaux 2014 s'élève à 600 000 € HT pour lesquels Douarnenez Communauté sollicite une subvention de 25% au titre de la DETR (Programmation 2014) soit 150 000 €

Compte tenu de ce qui précède,

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2014 au taux précité.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, autorise le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2014 au taux précité.

Délibération N°90-2013

**Objet : Commune du Juch - Aménagement de voirie
Des voies communales Hent Ar Ster, Hent Ar Veil et rue de l'Ecole
Demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Rapporteur : Jean-François PHILIPPE

Des aménagements seront réalisés sur les voies communales Hent Ar Ster, Hent Ar Veil et rue de L'Ecole sur la commune du Juch. Ces rues se situent au centre bourg de la commune du Juch, et les travaux se dérouleront d'avril à fin juillet 2014.

Le projet d'aménagement vise à améliorer les conditions de circulation et de sécurité des usagers par la réalisation d'une zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h) dans le Centre Bourg, dont font partie ces voies, et la réalisation d'une zone 30 de l'entrée d'agglomération à la rue de L'Ecole (début de la zone de rencontre).

La rue Hent Ar Ster sera entièrement aménagée :

- Mise en sens unique et délimitation des zones de stationnement au sol
- Réfection du réseau d'eaux pluviales et amélioration des captages de cette rue qui se situe en zone basse (proximité d'un lavoir)
- Renouvellement des bordures de trottoir et du revêtement de chaussée

Une importante réfection de chaussée sera réalisée sur Hent Ar Veil et dans la rue de L'Ecole.

Le montant global des travaux s'élèvent à environ 105 000 € HT, Douarnenez Communauté sollicite une subvention de 20% au titre de la DETR, soit 21 000 €

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à solliciter une subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de la Préfecture du Finistère, à hauteur de 20% du montant subventionnable des travaux, pour la réalisation de travaux de mise en sécurité et d'accessibilité sur les voies communales Hent Ar Ster, Hent Ar Veil et rue de l'Ecole sur la commune du Juch.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, autorise le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2014 au taux précité pour la réalisation de travaux sur la commune du Juch.

Délibération N°91-2013

Objet : Convention de partenariat en matière de travaux, sécurité et coordination à proximité des ouvrages gaz entre la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté et GrDF

Rapporteur : Michel BALANNEC

La sécurité, des personnes et des biens, constitue une préoccupation majeure partagée par les partenaires. Les dommages occasionnés sur le réseau de distribution publique de gaz naturel lors de travaux sur la voirie constituent un vrai problème.

Dans ce contexte, les partenaires conviennent de mettre en œuvre un ensemble d'engagements réciproques, dans un esprit de transparence et de responsabilité, afin de réduire sensiblement les dommages aux ouvrages et notamment de distribution de gaz naturel sur le territoire de la Ville de Douarnenez et Douarnenez Communauté. La convention a pour objet de définir les modalités pratiques de réalisation de ce partenariat.

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'adopter la convention de partenariat en matière de travaux, sécurité et coordination à proximité des ouvrages gaz entre la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté et GrDF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte la convention de partenariat en matière de travaux, sécurité et coordination à proximité des ouvrages gaz entre la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté et GrDF.

Délibération N°92-2013

**Objet : Demande de subventions
Amélioration du réseau de circuits et sentiers de randonnées en Pays de Douarnenez**

Rapporteur : Philippe PAUL

Douarnenez Communauté a pris la compétence tourisme en 2003. Elle souhaite faire du tourisme de randonnée un axe majeur de son projet de développement touristique. Cette orientation stratégique répond aux objectifs de mise en valeur des atouts (beauté de ses paysages maritimes et ruraux, richesse et diversité de son patrimoine culturel) dont bénéficient le Pays de Douarnenez, de développement des modes de déplacements doux (randonnées pédestre, vélo, équestre), d'augmentation des possibilités de découverte de notre territoire.

Ces différents objectifs se retrouvent dans le contrat de territoire signé avec le Conseil Général du Finistère en septembre 2012 et dans l'agenda 21 communautaire adopté le 21 avril 2011.

Douarnenez Communauté a recruté en décembre 2012 une chargée de mission randonnée/tourisme durable afin de concrétiser cette ambition. Ce poste est d'ailleurs financé en partie par les fonds européens LEADER.

Il existe déjà un certain nombre de circuits de randonnée sur le Pays de Douarnenez, qu'ils soient pédestres, équestres ou à vélo. Si la volonté est de faire de la randonnée un enjeu essentiel pour notre territoire, il est nécessaire d'engager une opération d'amélioration du réseau des circuits et sentiers. Celle-ci consisterait donc à :

- optimiser les circuits existants en normalisant le balisage selon la charte départementale (PDIPR), en sécurisant certains passages et résorbant les points durs identifiés,
- poser du mobilier (bornes, plaques, panneaux de départ, panneaux d'interprétation, bancs, tables de pique-nique, stationnements vélos,...),
- créer de nouveaux circuits,
- assurer le bouclage de la véloroute « La Littorale »,
- améliorer l'accès à la mer depuis le sentier côtier,
- rendre ces circuits accessibles au plus grand nombre, favoriser le multi usage,
- étudier et privilégier les liaisons entre circuits, entre les lieux d'intérêt touristique et de services,
- lancer de nouveaux produits touristiques « randonnées »,
- créer des outils de promotion et de communication de l'offre « Randonnées » en Pays de Douarnenez.

Toutes ces actions s'appuieront sur les politiques départementale et régionale en matière de développement de la randonnée et du tourisme.

L'ambition affichée relève d'un programme pluriannuel sur trois années. Dans le cadre du Contrat de Pays de Cornouaille avec la Région Bretagne, enveloppe 2013, Douarnenez Communauté a demandé l'inscription de cette opération pluriannuelle.

L'enveloppe prévisionnelle pour cette opération est estimée à 210 000 €HT. Le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne et l'Europe (fonds LEADER) seront sollicités pour aider à la mise en œuvre de cette ambition.

Compte tenu de ce qui précède,

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du programme d'amélioration du réseau des circuits et sentiers de randonnées sur le Pays de Douarnenez, auprès du Conseil Général du Finistère au titre du Contrat de Territoire, du Conseil Régional de Bretagne au titre du Contrat de Pays de Cornouaille et de l'Europe au titre des Fonds LEADER.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du programme d'amélioration du réseau des circuits et sentiers de randonnées sur le Pays de Douarnenez, auprès du Conseil Général du Finistère au titre du Contrat de Territoire, du Conseil Régional de Bretagne au titre du Contrat de Pays de Cornouaille et de l'Europe au titre des Fonds LEADER.

Délibération N°93-2013

**Objet : Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques
Renouvellement de la convention avec OCAD3E**

Rapporteur : Rémi BERNARD

Nous avons mis en place la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) au sein de notre collectivité et avons signé en date du 7 avril 2008 une convention avec OCAD3E.

Les tonnages collectés entre les 2 déchetteries sur les dernières années sont :

2009 : 135.57 t

2010 : 173.73 t

2011 : 177.42 t

2012 : 163.55 t

Cette convention conclue pour une durée de 6 ans arrive à échéance au cours du 2^{ème} trimestre 2014.

Je vous propose de la renouveler avec prise d'effet au 1^{er} avril 2014 sur la base du modèle de la convention-type actuellement en vigueur et validée en 2010 par les représentants des collectivités territoriales. Cette convention a pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et Douarnenez Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 31 octobre 2013,

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention relative à la collecte sélective des DEEE.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la nouvelle convention relative à la collecte sélective des DEEE.

Délibération N°94-2013

Objet : Mise en œuvre d'une tarification incitative sur les déchets
Demande de subventions

Rapporteur : Rémi BERNARD

Les principes de la tarification incitative :

La mise en place d'un financement du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) par une tarification incitative permet d'appliquer le principe pollueur-payeur aux bénéficiaires (usagers) de ce SPED.

La tarification incitative intègre le niveau de production de déchets pour facturer le service. L'habitant sera encouragé à modifier ses comportements pour limiter l'augmentation de sa contribution au SPED. Il sera notamment invité à :

- accroître son geste de tri,
- diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme),
- optimiser son recours au SPED.

Pour mettre en place cette incitation, l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (Grenelle 1) propose le choix aux collectivités entre taxe et redevance en disposant que « *la REOM et la TEOM devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et / ou le volume et / ou le nombre d'enlèvements des déchets* ».

Lors du conseil communautaire du 28 février dernier, il a été décidé de lancer une étude spécifique visant à évaluer la faisabilité technique et financière de cette part incitative et les conditions de sa mise en œuvre.

Cette étude est réalisée par le cabinet ABBD, en partenariat avec le comité de pilotage, en 3 phases :

- Etat des lieux, diagnostic, proposition de scénarios
- Etude des scénarios
- Etude de la mise en œuvre de la tarification retenue.

La restitution de cette 3ème phase est prévue fin Janvier 2014.

Afin de mettre en œuvre la tarification incitative, des aides financières existent notamment auprès de l'ADEME et du Conseil Général.

Afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions qui pourraient diminuer progressivement, il est proposé de procéder aux demandes de subventions même si la mise en œuvre n'aura lieu que dans les prochaines années.

Le(s) scénario(s) retenu(s) fera (ont) l'objet d'une autre délibération après la fin de l'étude.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 15 novembre 2013,

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à solliciter les aides relatives à la mise en œuvre d'une tarification incitative tant en investissement qu'en fonctionnement pour la prévention des déchets.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les aides relatives à la mise en œuvre d'une tarification incitative tant en investissement qu'en fonctionnement pour la prévention des déchets.

Délibération N°95-2013

Objet : Actions de prévention et de réduction des déchets
Acquisition / revente de composteurs - Demande de subventions

Rapporteur : Rémi BERNARD

Dans le cadre d'actions de prévention et de réduction à la source des déchets, des composteurs de 300-320 litres (en bois ou en plastique) sont vendus par Douarnenez Communauté.

Délibération N°97-2013

Objet : Règlement intérieur halte-garderie

Rapporteur : Gaby LE GUELLEC

Douarnenez Communauté va assurer la gestion de la Halte-garderie à compter du 1^{er} janvier 2014.

Afin de répondre à ces obligations, le règlement de la Halte-garderie doit être précisé (horaires, participation des familles,...) et complété.

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'adopter le règlement de fonctionnement de la Halte-garderie communautaire annexé.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement de fonctionnement de la Halte-garderie communautaire annexé.

Délibération N°98-2013

**Objet : Chargé de randonnée - Tourisme durable
Plan de financement actualisé**

Rapporteur : Philippe PAUL

Par délibération du 10 mai 2012, le Conseil communautaire a donné son accord à la création d'un poste de chargé de mission randonnée / tourisme durable au sein de Douarnenez Communauté, et ce pour trois années.

La chargée de mission recrutée a pris ses fonctions en décembre 2012. Elle partage son temps de travail entre Douarnenez Communauté et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Douarnenez Communauté a sollicité un financement Leader pour une aide au démarrage du projet sur les 3 premières années. Nous avons obtenu un financement Leader pour la première année. Nous devons désormais solliciter une subvention Leader au titre de la deuxième année d'exercice.

Compte tenu de ce qui précède,

Vu l'avis favorable du bureau du 9 décembre 2013,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De solliciter les subventions mobilisables auprès de l'Europe dans le cadre des fonds Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer le plan de financement à intervenir dans le dossier de demande de subvention.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les propositions ci-dessus.

Questions diverses - commentaires

- **Dégradation des déchèteries :** Henri CARADEC évoque les dégradations constatées sur la déchèterie de Lannugat. Le grillage est régulièrement découpé, lors de tentatives de vols

Le Président,
Rémi BERNARD

Le secrétaire de séance
Jean-François PHILIPPE